

# Révision du SCoT de l'Odet

Annexes

**Tome IV.I**  
**Diagnostic agricole**

Aout 2024 | Version 2



# Sommaire

<b>1.</b>	<b>Identification des enjeux agricoles et agro-alimentaires</b>	<b>4</b>
<b>1.1</b>	<b>LES ESPACES AGRICOLES</b>	<b>4</b>
1.1.1	UN ASSOLEMENT PARTAGE ENTRE L'ELEVAGE ET LES GRANDES CULTURES	4
1.1.2	LA RESSOURCE FONCIERE AGRICOLE	10
1.1.3	UN PRIX DU FONCIER PARMIS LES PLUS BAS DU FINISTERE	12
1.1.4	LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	13
<b>1.2</b>	<b>LES ACTIVITES AGRICOLES DU TERRITOIRE</b>	<b>15</b>
1.2.1	UNE DYNAMIQUE AFFAIBLIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	15
1.2.2	DES PRODUCTIONS AGRICOLES AVEC UNE DOMINANCE A L'ELEVAGE ET AUX GRANDES CULTURES	19
1.2.3	LA DIVERSIFICATION ECONOMIQUE EN EXPANSION CES DERNIERES ANNEES	20
<b>1.3</b>	<b>SYNTHESE DES ENJEUX</b>	<b>22</b>
1.3.1	RESUME DES ENJEUX AFOM (ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITES – MENACES)	22
1.3.2	PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET BESOINS	23

# 1. Identification des enjeux agricoles et agro-alimentaires

Territoire d'élevage, avec une problématique algues vertes sur le littoral, le périmètre du SCoT de l'Odet présente une faible pression foncière, ainsi qu'un emploi agricole relativement faible par rapport au département et en baisse depuis 2009. En effet, comme au niveau national, le nombre d'exploitations agricoles diminue, la Surface Agricole Utile par exploitation augmente et la population agricole vieillit. Une certaine attractivité du milieu agricole doit alors être soutenue. Dans cette perspective et face aux enjeux environnementaux actuels, il paraît nécessaire :

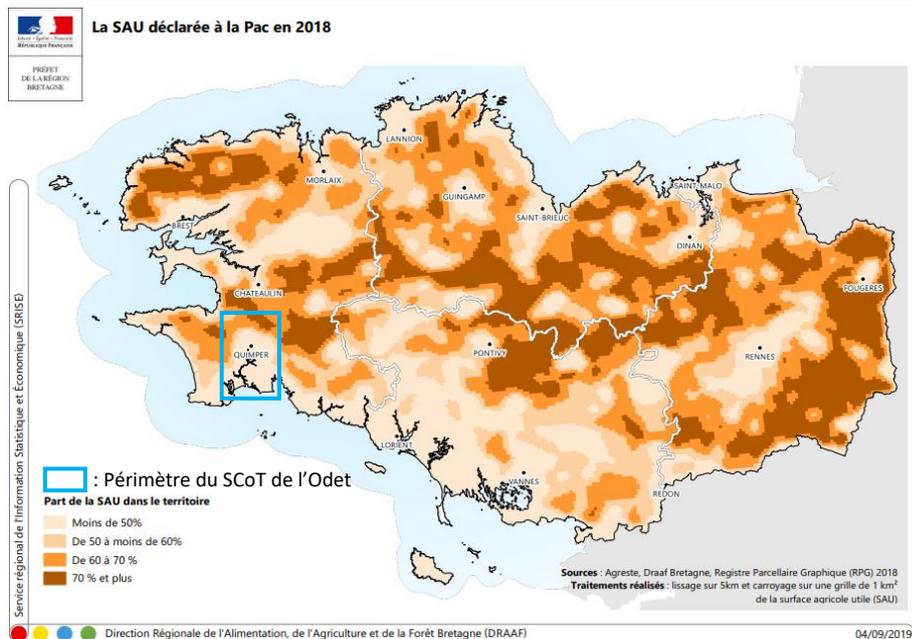
- de relocaliser le système alimentaire (au moins partiellement) afin de favoriser l'agriculture locale
- de développer les énergies renouvelables, dans l'objectif d'apporter une source de revenu complémentaire aux agriculteurs.

## 1.1 Les espaces agricoles

### 1.1.1 Un assolement partagé entre l'élevage et les grandes cultures

#### A. Une Surface Agricole Utile relativement faible

Le périmètre du SCoT de l'Odet présente une Surface Agricole Utile (SAU) de l'ordre de 53,4 %<sup>1</sup> de la surface totale, soit 32 544 ha. Une diminution de 2,4 % de cette surface est observée entre 2010 et 2015, puis une diminution de 3,1 % entre 2015 et 2021<sup>2</sup>. La caractérisation des surfaces restantes concerne l'artificialisation (13,6 %<sup>3</sup>), puis les forêts et milieux semi-naturels (8,7 %<sup>3</sup>). La carte ci-dessous montre un taux de SAU plus faible sur le littoral et aux alentours de Quimper, avec une SAU inférieure à 50 % de la surface totale. En revanche, plus on s'éloigne du littoral et plus les surfaces sont agricoles.



<sup>1</sup> Recensement agricole 2020, Agreste

<sup>2</sup> RPG 2010, 2015 et 2021

<sup>3</sup> Corine Land Cover, 2018

Carte 1 : Représentation de la SAU déclarée à la PAC en 2018 (Source : Observatoire de l'Environnement en Bretagne, 2019)

Tableau 1: part de la SAU dans les communes du Scot de l'Odet (source : Recensement agricole 2020, Agreste)

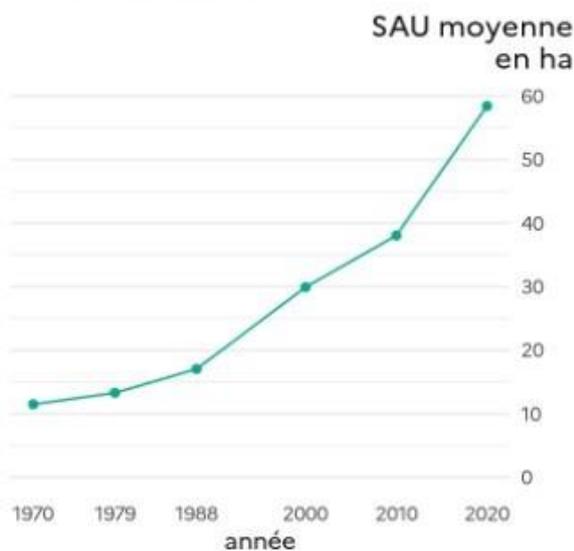
Communes	Bénodet	Fouesnant	Ergué-Gabéric	Gouesnach	Locronan	Quimper	La Forêt-Fouesnant	Clohars-Fouesnant	Guengat	Plomelin	Landudal	Pleuven	Pluguffan	Ederm	Briec	Plogonnec	Langolen	Saint-Evarzec	Plonéis	Quéménéven	Landrévarzec
SAU (ha)	49	533	1065	494	239	2677	612	509	1019	1288	911	760	1943	2569	4550	3900	1332	1952	1860	2461	1822
Part de la SAU en %	5	16	27	29	30	32	33	39	45	49	55	56	61	64	67	72	79	79	85	87	90

Ce tableau vient détailler par commune la SAU et le taux de couverture du sol. On voit bien la nette différence entre une commune du littoral (Bénodet), très peu agricole (urbanisation et infrastructures de loisirs) et celle dans les terres (Landrévarzec) qui est tournée exclusivement vers l'agriculture.

La tendance de la SAU moyenne par exploitation est à l'augmentation entre 1970 et 2020, au même titre qu'au niveau national. Cette évolution présente en effet une surface multipliée par 4,3 à 5,4 en 50 ans, respectivement sur la communauté de communes du Pays Fouesnantais et la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale.

### Évolution de la SAU moyenne

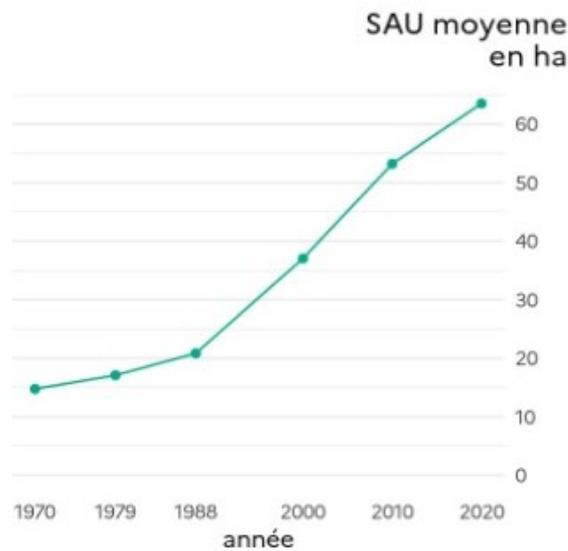
CC du Pays Fouesnantais



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

### Évolution de la SAU moyenne

CA Quimper Bretagne Occidentale



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

Figure 1 : Evolution de la Surface Agricole Utile moyenne sur le périmètre du SCoT (Source : Agreste – Recensements agricoles 1970-2020)

## B. Une stabilisation des cultures depuis 2010

En 2021, les cultures principalement présentes sur le territoire sont les **cultures fourragères** à 58 %, soit 6 000 ha de prairies temporaires, 8 300 ha de prairies permanentes et 4 300 ha de maïs ensilage, puis les **céréales** à 35 % de la surface totale, soit environ 11 200 ha (4 000 ha de maïs grain, 3 900 ha de blé tendre d'hiver, et 1 600 ha d'orge d'hiver). Par conséquent, une **dominance de l'élevage** est caractérisée sur le territoire.

L'évolution de l'assolement montre une relative stabilisation des cultures depuis 2015. Parmi cette évolution, la tendance s'est inversée entre les prairies temporaires et les prairies permanentes avec une surface plus élevée de prairies permanentes en 2021

que les prairies temporaires. Toutefois, les surfaces de maïs ensilage ont diminué entre 2015 et 2020. Les cartes ci-dessous montrent la spatialisation des cultures sur le territoire, et leur stabilisation entre 2010 et 2021.

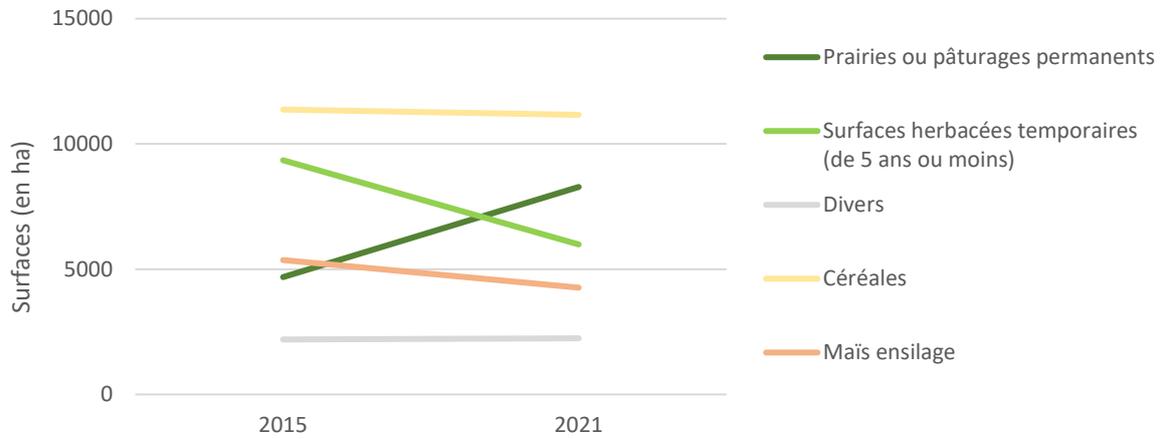
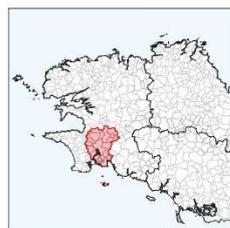
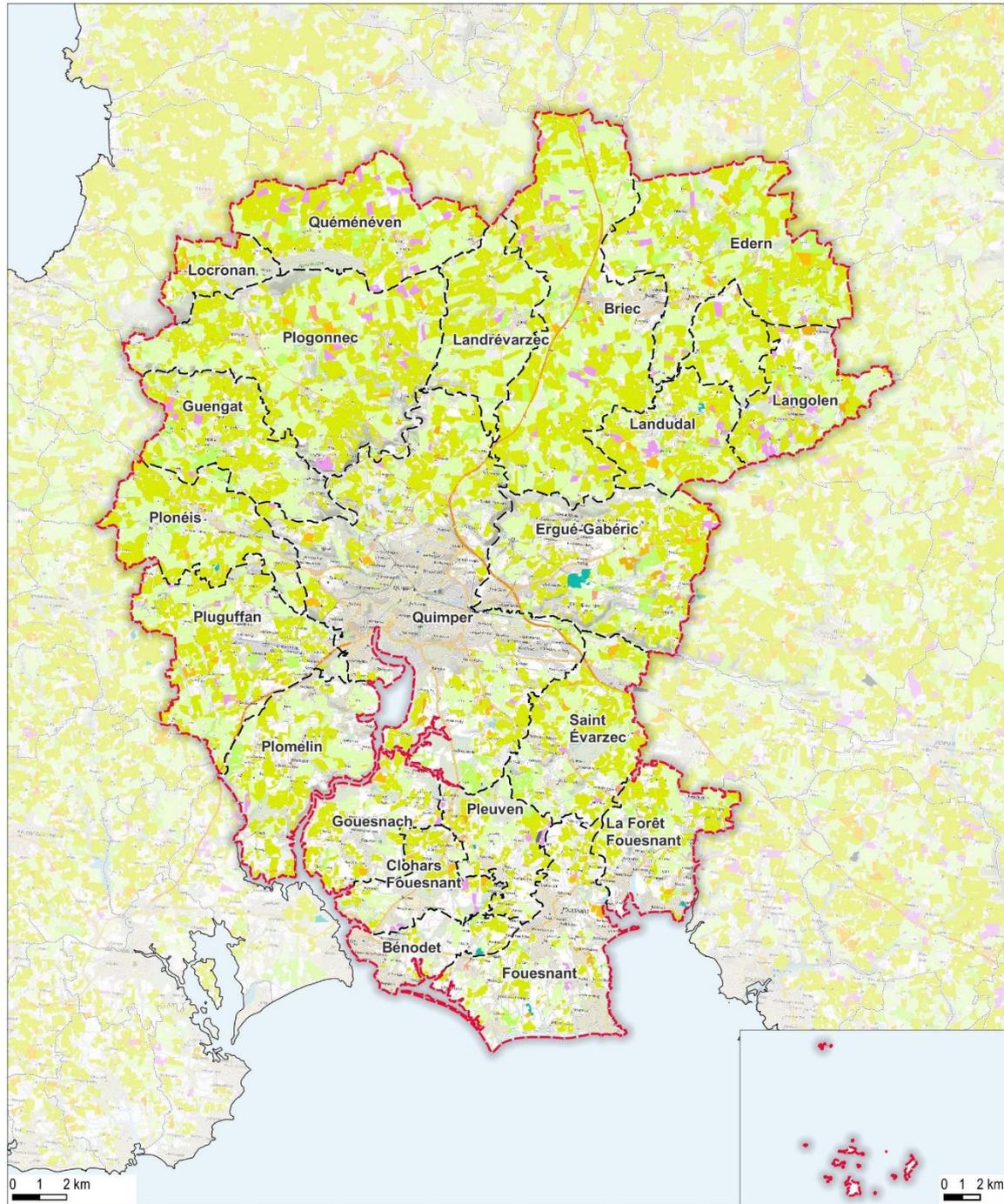


Figure 2 : Evolution de la surface des cultures entre 2015 et 2021 (Source : RPG 2015 et 2021)

## Recensement Général Agricole 2010

SCoT de l'Odet



Auteur : FLA

Date : 09/11/2023

230734\_SCoT\_ODET\_AGR1.qgz

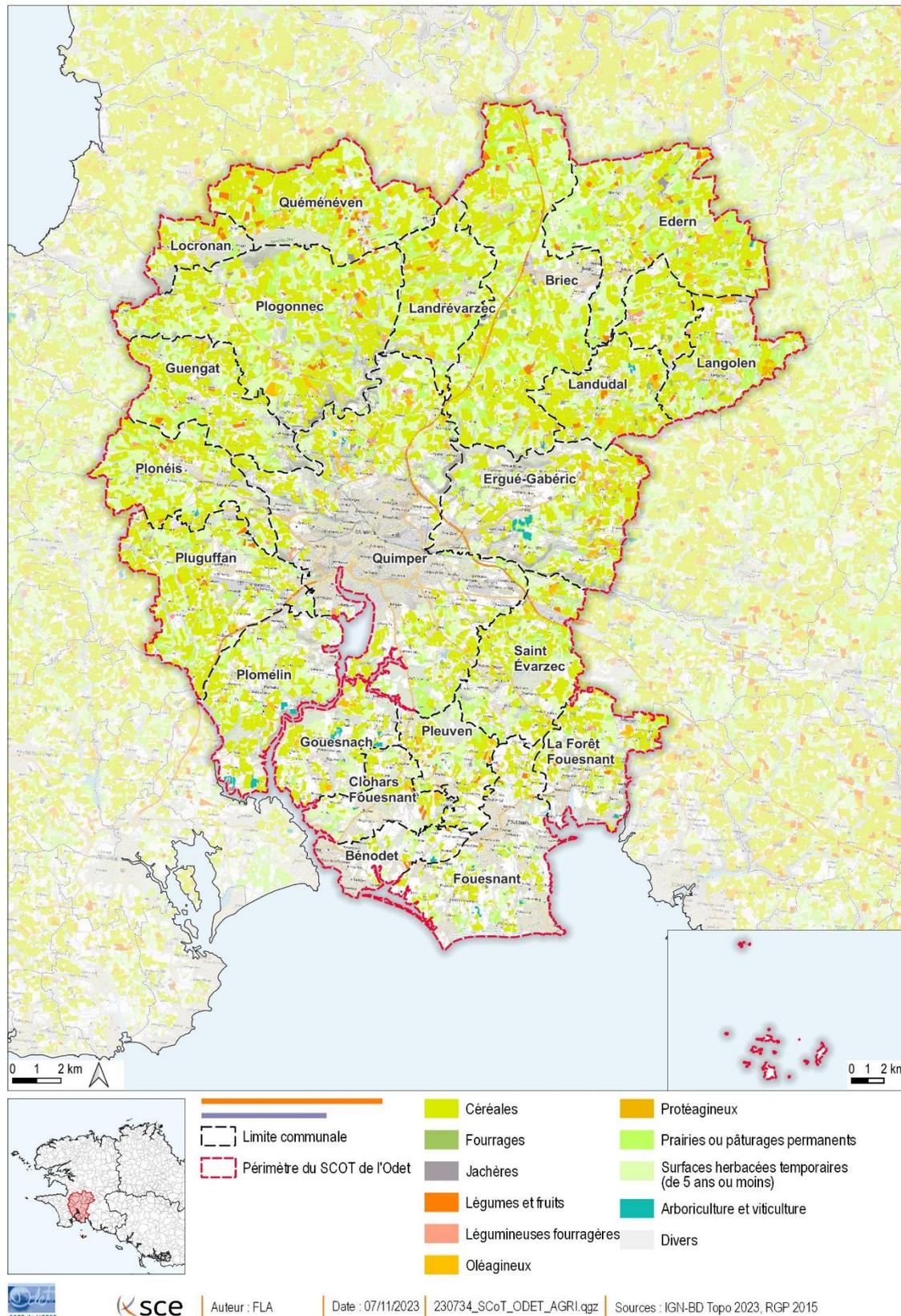
Sources : IGN-BD Topo 2023, RGP 2010



Carte 2 : Registre Parcellaire Graphique du périmètre du SCoT de l'Odet en 2010 (Source : IGN – BD Topo 2023, RPG 2010)

## Recensement Général Agricole 2015

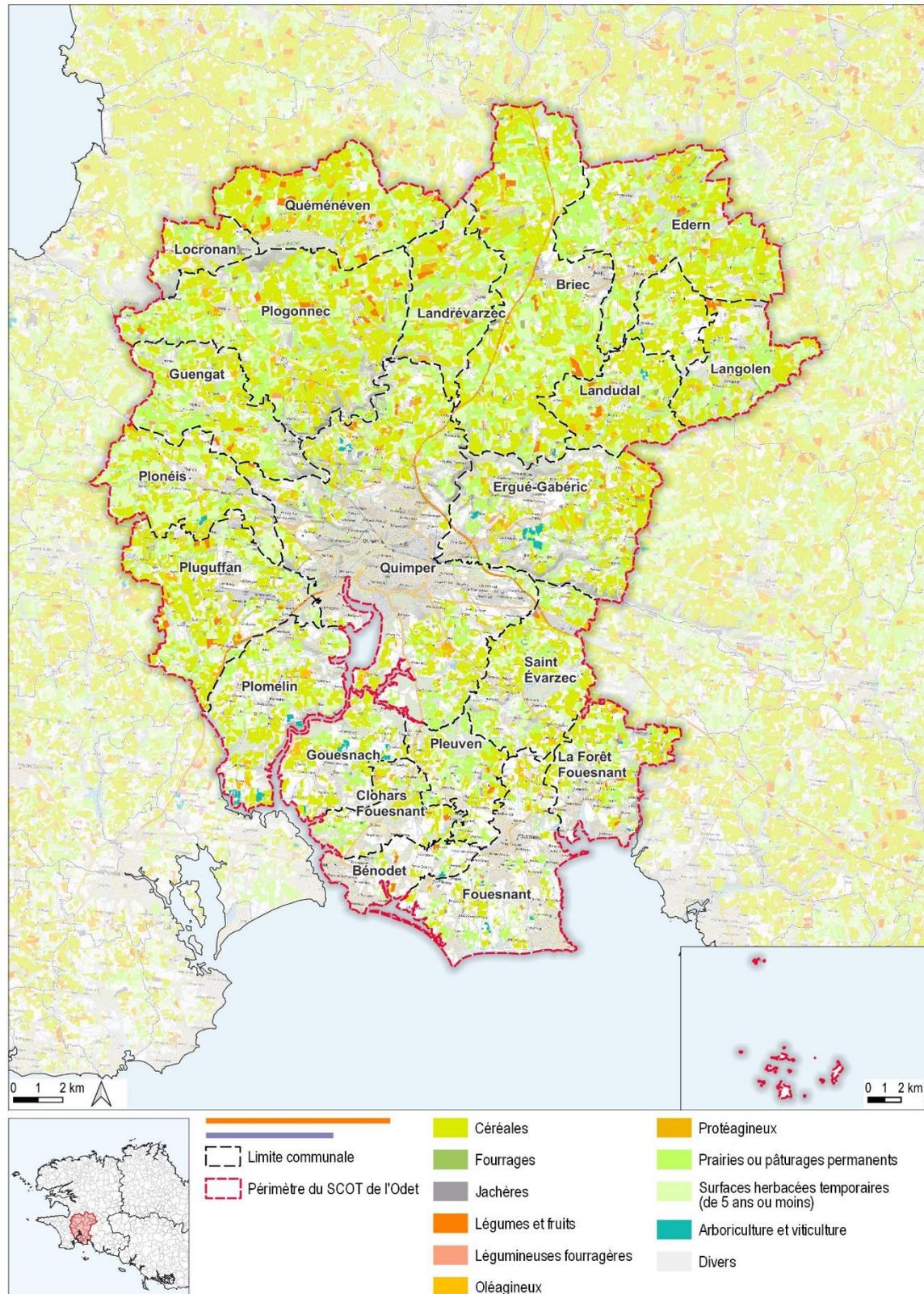
SCoT de l'Odet



Carte 3 : Registre Parcellaire Graphique du périmètre du SCoT de l'Odet en 2015 (Source : IGN-BD Topo 2023, RGP 2015)

## Recensement Général Agricole 2021

SCoT de l'Odet



Auteur : FLA

Date : 07/11/2023

230734\_SCoT\_ODET\_AGR1.ggz

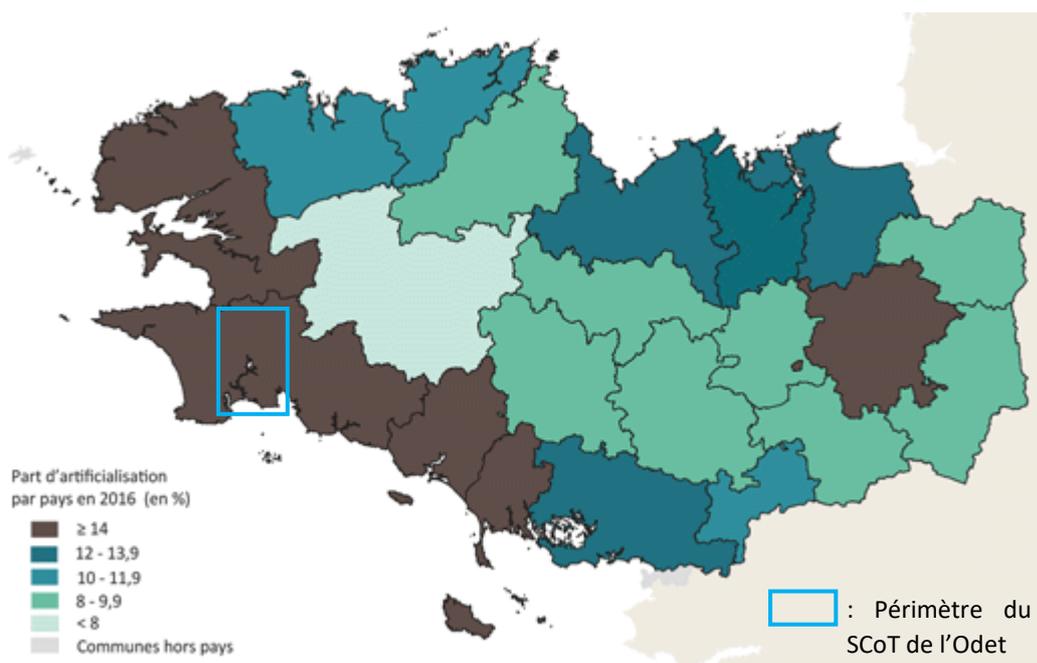
Sources : IGN-BD Topo 2023, RGP 2021

Carte 4 : Registre Parcellaire Graphique du périmètre du SCOT de l'Odet en 2021 (Source : IGN – BD Topo 2023, RPG 2021)

## 1.1.2 La ressource foncière agricole

### A. Une forte artificialisation

La Bretagne est la 3<sup>ème</sup> région avec le plus fort taux d'artificialisation du sol (villes, routes, etc...) de France. En 2016 (cf. Carte 5), ce taux dépasse la valeur de 14 % pour la plupart des surfaces du littoral Sud et Ouest de la Bretagne. Plus localement, à l'échelle du périmètre du SCoT de l'Odet, le taux d'artificialisation est de 13,58 % en 2018<sup>4</sup>. En comparaison, l'intérieur des terres de la région présente un taux d'artificialisation entre 8 et 10 %, voire localement inférieur à 8 %.



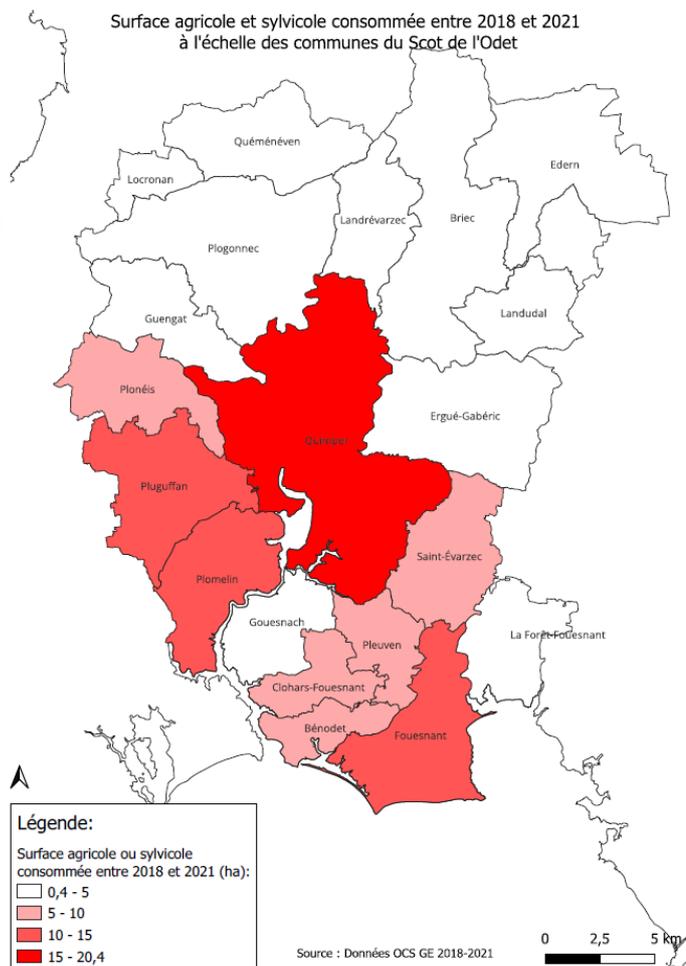
Carte 5 : Artificialisation en Bretagne (Source : Observatoire de l'Environnement en Bretagne, 2018)

Pour préciser la donnée à l'échelle communale, nous avons utilisé les données d'Occupation du Sol à Grande Echelle (OCS GE) de 2018 et 2021. Nous avons pu déterminer les surfaces à usage agricole ou sylvicole consommées sur cette période. Cela représente un total de 106,61 ha. Les données par commune sont répertoriées au Tableau 2. La carte 6 illustre cette consommation.

Tableau 2: Surfaces agricoles et sylvicoles ayant changé d'usage entre 2018 et 2021 - Données calculées à partir des données OCS GE 2018, 2021

Communes	Langolen	Guengat	Briec	Locronan	Landudal	Landrévarzec	Plogonnec	Quéménéven	La Forêt-Fouesnant	Etern	Gouesnach	Ergué-Gabéric	Bénodet	Clohars-Fouesnant	Plonéis	Pleuveu	Saint-Evarzec	Fouesnant	Plomelin	Pluguffan	Quimper
surface (ha)	0,39	0,41	0,62	0,63	1,02	1,07	1,11	1,92	1,93	3,10	4,37	4,70	5,50	5,53	6,32	7,01	8,59	10,20	10,78	11,08	20,35

<sup>4</sup> Corine Land Cover, 2018  
Diagnostic agricole | Aout 2024



Les communes en proximité du littoral et de Quimper (pôle d'attraction) ont consommé le plus d'espaces agricoles et sylvicoles. Cela s'explique aisément par l'attractivité du littoral et l'installation d'infrastructures touristiques et la proximité avec Quimper qui est un bassin d'emploi dans le département du Finistère.

Carte 6 : Carte représentant la surface agricole ou sylvicole consommée entre 2018 et 2021

## B. Les friches agricoles

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère a mis au point un inventaire en 2020 des friches agricoles du département. Ce dispositif met en évidence des friches agricole **potentielles** et la donnée doit être vérifiée par une visite sur le terrain ou par une photo-interprétation. Sur l'ensemble du territoire du Scot de l'Odét, il y a près de 4 995 ha de friches agricoles potentielles. Les valeurs par commune sont répertoriées dans le Tableau 3.

Ces surfaces peuvent être utilisées pour de la reconquête agricole, installer un jeune, du regroupement parcellaire ou bien constituer du foncier disponible pour les mesures de compensation de certains projets d'urbanisme. Ces surfaces peuvent, à l'inverse, être utilisées pour l'artificialisation, l'installation de projets ENR et ainsi ne pas impacter des surfaces agricoles productives. Enfin, pour compléter cette liste non exhaustive, les friches peuvent être laissées comme telle pour favoriser la reconquête naturelle et forestière.

Tableau 3: Surface des friches agricoles potentielles en 2020 par commune

Communes	Surface des friches (ha)	Communes	Surface des friches (ha)
<b>CA Quimper Bretagne Occidentale</b>	<b>4206,95</b>	<b>CC du Pays Fouesnantais</b>	<b>787,99</b>
Briec	318,15	Bénodet	131,11
Edern	36,19	Clohars-Fouesnant	109,33
Ergué-Gabéric	547,28	Fouesnant	182,92
Guengat	220,51	Gouesnach	95,46
Landrévarzec	122,31	La Forêt-Fouesnant	55,13
Landudal	135,91	Pleuven	126,65
Langolen	7,72	Saint-Évarzec	87,39
Locronan	52,46		
Plogonnec	508,52		
Plomelin	219,34		
Plonéis	165,28		
Pluguffan	177,89		
Quéménéven	52,02		
Quimper	1643,37		

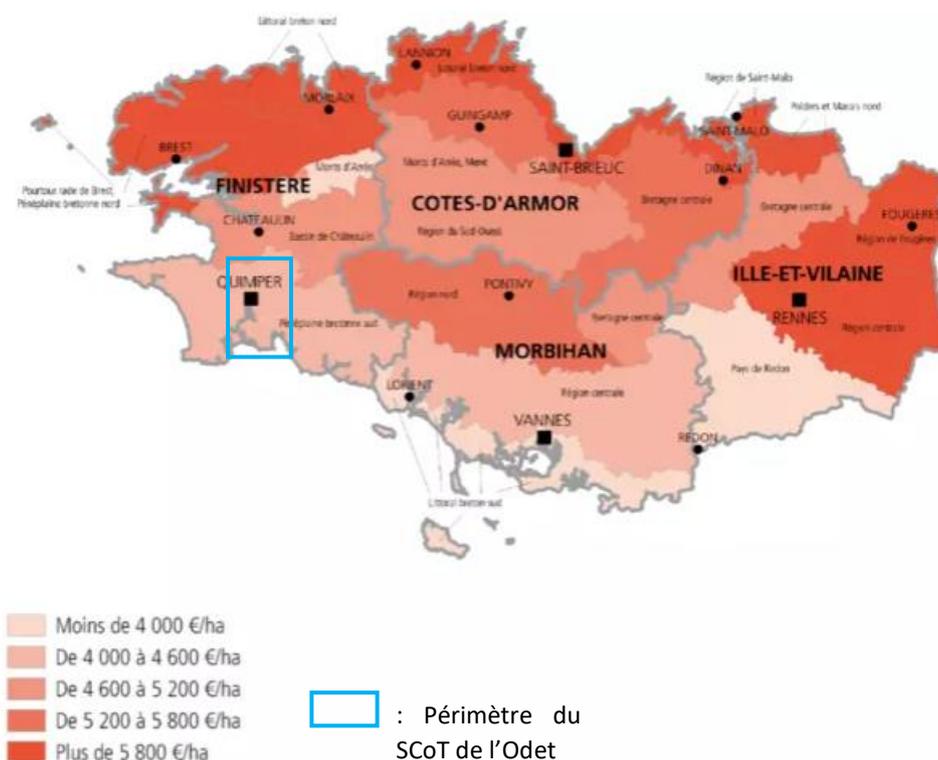
### 1.1.3 Un prix du foncier parmi les plus bas du Finistère

Le territoire de la Pénéplaine bretonne sud, où se situe le périmètre du SCoT de l'Odet, présente en 2022 un prix moyen des terres et des près de<sup>5</sup> :

- **4 500 €/ha pour les terrains libres non bâtis**, représentant une diminution de 3 % par rapport à 2021. Ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne au niveau finistérien, qui est de 5 170 €/ha et stable par rapport à 2021.
- **4 160 €/ha pour les terrains loués non bâtis**, représentant une diminution de 1 % par rapport à 2021. Ce chiffre est également inférieur à la moyenne au niveau finistérien, qui est de 4 890 €/ha et en diminution de 1 % par rapport à 2021.

Le prix du foncier agricole est effectivement plus faible sur le littoral sud du département, voire de la région, que le littoral nord où se trouve les prix moyens les plus élevés (cf. Carte 7). Les ventes des terres agricoles, en constante augmentation depuis des années, a toutefois subi un premier recul de 7 % en 2022 à l'échelle de la Bretagne, qui ne s'était pas observé depuis 2014. Ces ventes devraient être plus nombreuses en raison de l'augmentation de départs en retraite des agriculteurs, mais stagnent potentiellement à cause de la remontée des taux d'intérêt, de l'inflation due à la crise économique et de la guerre en Ukraine, d'après la Safer Bretagne.

<sup>5</sup> [www.le-prix-des-terres.fr](http://www.le-prix-des-terres.fr) – Safer – 2023  
Diagnostic agricole | Aout 2024



Carte 7 : Prix des terres et prés libres non bâtis en Bretagne en 2022 (Source : Safer Bretagne, Réussir, juin 2023)

### 1.1.4 Les enjeux environnementaux

#### A. Un engagement des agriculteurs dans la lutte contre la prolifération des Algues vertes

La baie de la Forêt, située au Sud-Est du périmètre du SCoT, engage son **3<sup>ème</sup> Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes (PLAV) pour 2022 à 2027** (cf. Etat initial de l'environnement), y mettant en lien les agriculteurs dans l'objectif d'adapter leurs pratiques à cet enjeu. Son 1<sup>er</sup> PLAV a notamment été mis en œuvre en 2012. L'objectif de ce plan d'ici 2024 est de réduire la concentration en nitrates à 20-25 mg/l sur les principaux cours d'eau afin de limiter l'échouage d'algues vertes. Les résultats des premiers plans sont positifs, avec une baisse de la quantité d'algues échouées depuis 2019.

Le bassin versant concerné représente 15 000 ha et 135 exploitations agricoles. Des actions préventives sont alors proposées aux agriculteurs sur ce territoire afin d'évoluer vers des pratiques plus agroécologiques. **5 axes de travail<sup>6</sup>** sont alors identifiés :

- Accompagner les agriculteurs concernés par l'arrêté préfectoral définissant un programme d'actions volontaires, dans le cadre d'une Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE)
- Renforcer l'accompagnement individuel et collectif des agriculteurs
- Expérimenter / proposer de nouveaux dispositifs d'aides directs (MAEC, PSE) pour accompagner les évolutions de pratiques agricoles
- Restaurer / protéger les zones sensibles aux fuites d'azote (chemins, de l'eau, zones humides cultivées) et rétablir la fonctionnalité du maillage bocager

<sup>6</sup> Agir contre les algues vertes en Bretagne, 2022 - <https://www.algues-vertes.com/territoires-mobilises/baie-de-la-foret/>  
 Diagnostic agricole | Aout 2024

 : Périmètre du SCoT de l'Odet



Carte 8 : Localisation des baies algues vertes en Bretagne (Source : Agir contre les algues vertes en Bretagne, 2022)

## B. Les enjeux de l'eau et la participation des agriculteurs

Le territoire étudié est principalement localisé dans le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Odet, mais possède également quelques surfaces sur les SAGE Sud Cornouaille, Ouest Cornouaille, de la Baie de Douarnenez et de l'Aulne. Pour rappel, les enjeux du SAGE de l'Odet portent sur la qualité de l'eau, la quantité de l'eau et la biodiversité (cf. Etat initial de l'environnement). Face à ces enjeux, les agriculteurs sont particulièrement concernés par leurs pratiques et représentant une part importante du paysage, ils participent alors à de nombreuses actions pour faire face aux différents risques, portant sur de l'expérimentation, des aides à l'évolution de pratiques et de la communication.

## 1.2 Les activités agricoles du territoire

### 1.2.1 Une dynamique affaiblie des exploitations agricoles

#### A. Un nombre d'exploitations agricoles en déclin sur le territoire

Le **nombre d'exploitations est en déclin depuis 1970**, autant sur la communauté de communes du Pays Fouesnantais que sur la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale, d'après les graphiques ci-dessous. L'évolution de ce nombre diminue de 80 à 86 % en 50 ans selon le secteur, le nombre d'exploitations est en 2020 de 84 pour la communauté de communes du Pays Fouesnantais et de 435 pour la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale.

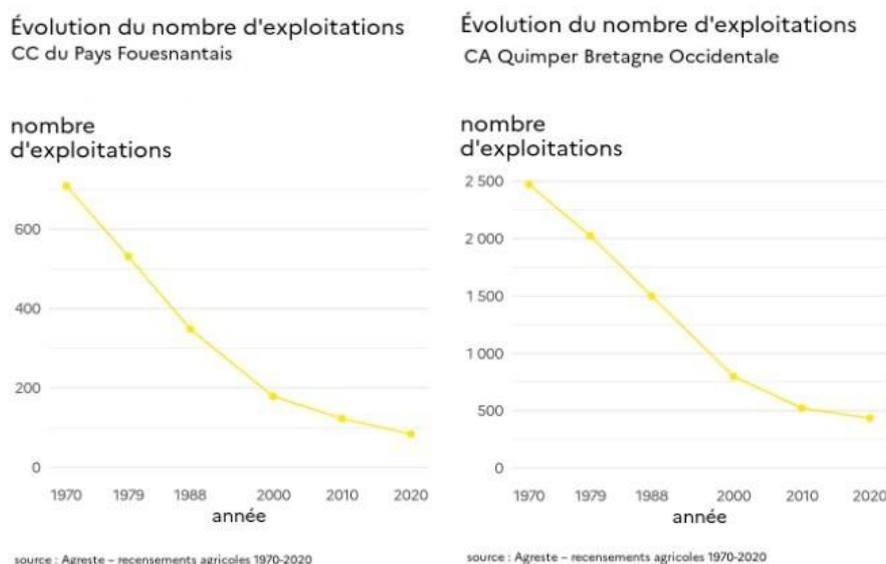
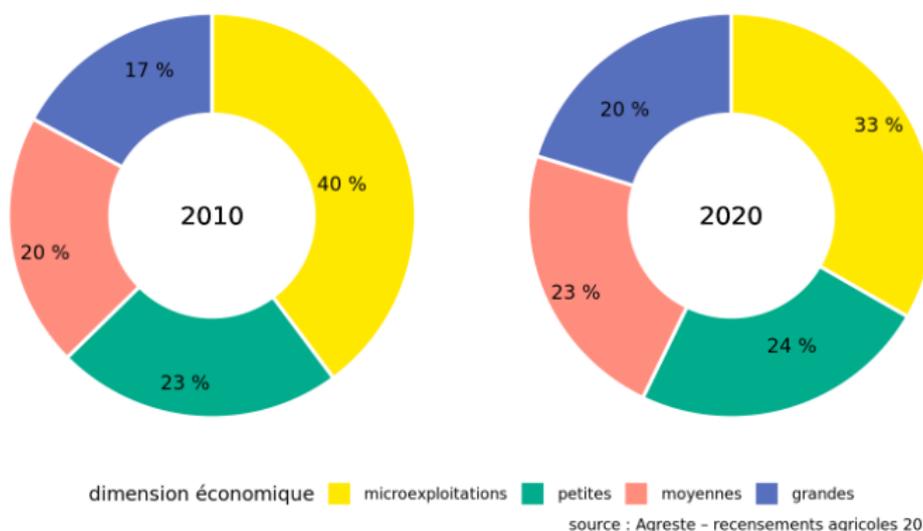


Figure 3 : Evolution du nombre d'exploitations moyen sur le périmètre du SCOT (Source : Agreste – Recensements agricoles 1970-2020)

Ces données peuvent toutefois différer **selon la taille de l'exploitation** (cf. Figure 4). Effectivement, une diminution des micro-exploitations est notable sur la communauté de communes du Pays Fouesnantais et une diminution des moyennes exploitations est observée sur la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale. Toutefois, à l'échelle de l'ensemble du périmètre du SCOT, les **tendances semblent être relativement stables** entre 2010 et 2020, seule une légère tendance à la hausse est visible concernant les grandes exploitations avec une augmentation de 3 % en moyenne sur le territoire. Cela s'explique par l'absorption de surface agricole par les exploitations en place lorsqu'un exploitant cesse son activité.

La **taille des exploitations est relativement variée** sur le périmètre du SCoT. Les moyennes et grandes exploitations sont majoritaires, en étant représentées à 61 % en 2020, sur la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale. En effet, les communes sont majoritairement rurales et agricoles, et le foncier est peu concurrentiel. Cela permet aux exploitations de s'agrandir sans craindre de trop le mitage et le morcellement de leur parcellaire. A l'inverse, les micro-exploitations et les petites exploitations sont majoritaires, avec 57 % en 2020, sur la communauté de communes du Pays Fouesnantais. Etant plus proches du littoral, les parcelles agricoles sont en concurrence avec l'artificialisation ce qui rend la ressource foncière incertaine.

Nombre d'exploitations  
CC du Pays Fouesnantais



Nombre d'exploitations  
CA Quimper Bretagne Occidentale

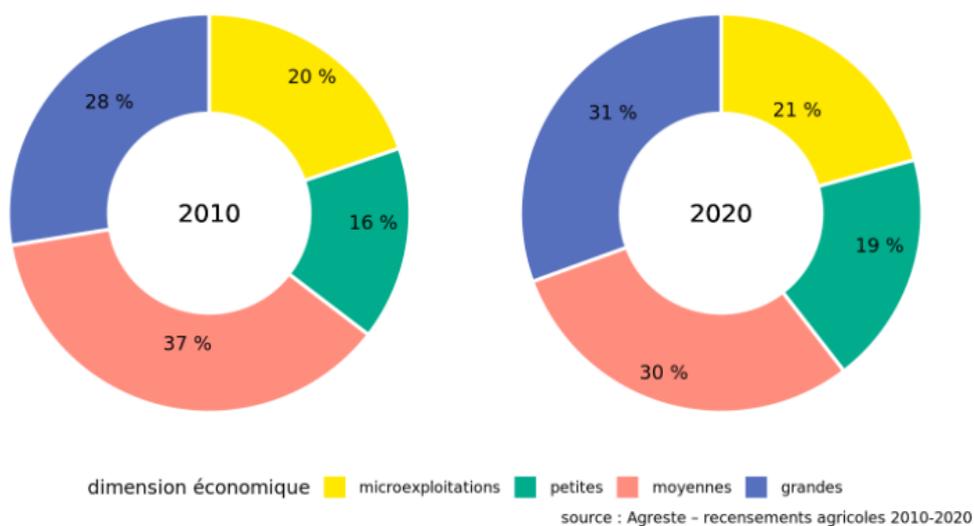


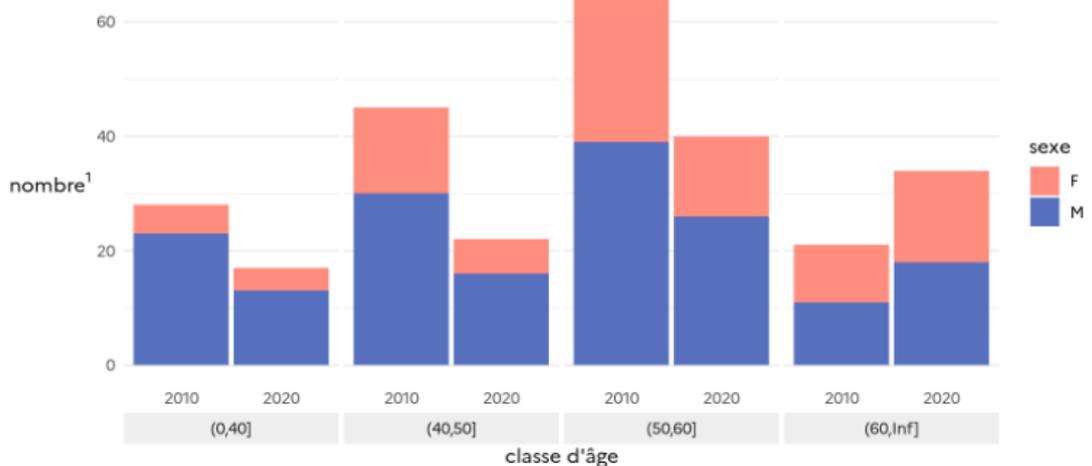
Figure 4 : Nombre d'exploitations en fonction de la dimension économique de celles-ci sur le périmètre du SCoT (Source : Agreste- Recensements agricoles 2010-2020)

## B. Un vieillissement de la population agricole

Le nombre de chefs d'exploitations, coexploitants et associés actifs en 2020 est de 650 sur le périmètre, avec une réduction de 22% depuis 2010. L'évolution de leurs effectifs présente une baisse notable (jusqu'à 60 ans pour la communauté de communes du Pays Fouesnantais et jusqu'à 55 ans pour la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale) pouvant aller jusqu'à 50 % en fonction des tranches d'âge (cf. Figure 5). *A contrario*, à partir de 60 ans et 55 ans respectivement, une augmentation des effectifs par classe est visible, excepté pour la tranche de « 70 ans et plus » concernant la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale.

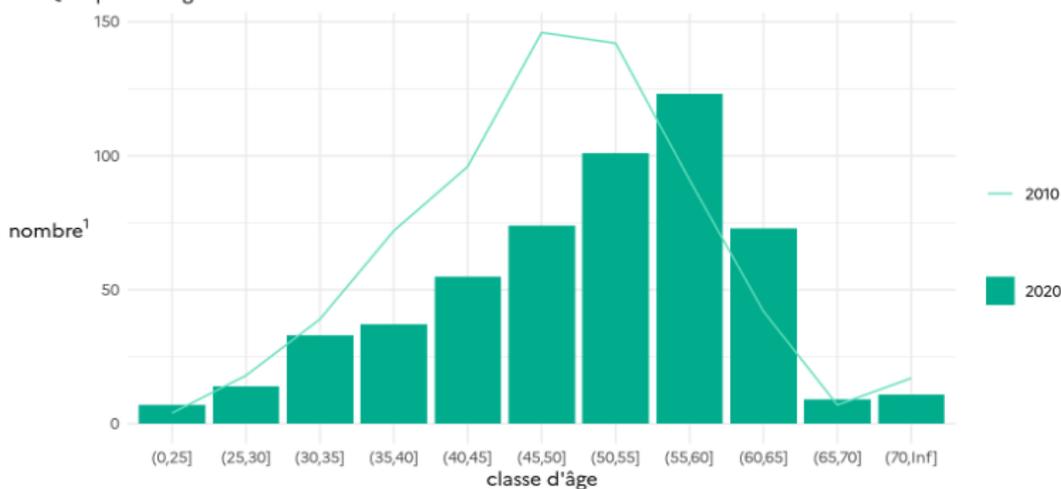
**Par conséquent, l'ensemble de ces graphiques montre un vieillissement de la population agricole.**

Âge des chefs d'exploitations  
CC du Pays Fouesnantais



<sup>1</sup> chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs  
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

Âge des chefs d'exploitations  
CA Quimper Bretagne Occidentale



<sup>1</sup> chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs  
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 5 : Evolution des effectifs de chefs d'exploitations en fonction de leur âge (Source : Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020)

### C. Transmission des exploitations

Parmi les exploitations agricoles présentes sur le territoire en 2020, **23 % sont susceptibles de subir un changement important dans leur organisation dans les 3 années suivantes**<sup>7</sup> dans le cas où le chef d'exploitation, ou le plus âgé des exploitants, a plus de 60 ans. D'après le recensement agricole (RA) 2020, plus de la moitié des exploitations concernées ne prévoit pas de départ (9 % de ces 23 %) ou sont reprises par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers (6 %). Toutefois, il y a tout de même 6 % de ces exploitations qui sont dans l'incertitude par rapport à l'avenir de leur exploitation, et 2 % qui vont soit disparaître au profit d'un usage non agricole, soit disparaître au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations. Cette incertitude sur près de 8% des exploitations, de répercute sur les surfaces agricoles concernées, soit potentiellement 8% de la surface agricole (2 603 ha<sup>8</sup>).

<sup>7</sup> Au jour de la rédaction, aucun recensement plus récent ne permet d'en donner les résultats

<sup>8</sup> Valeur calculée sur la base de la SAU totale issue du recensement agricole de 2020

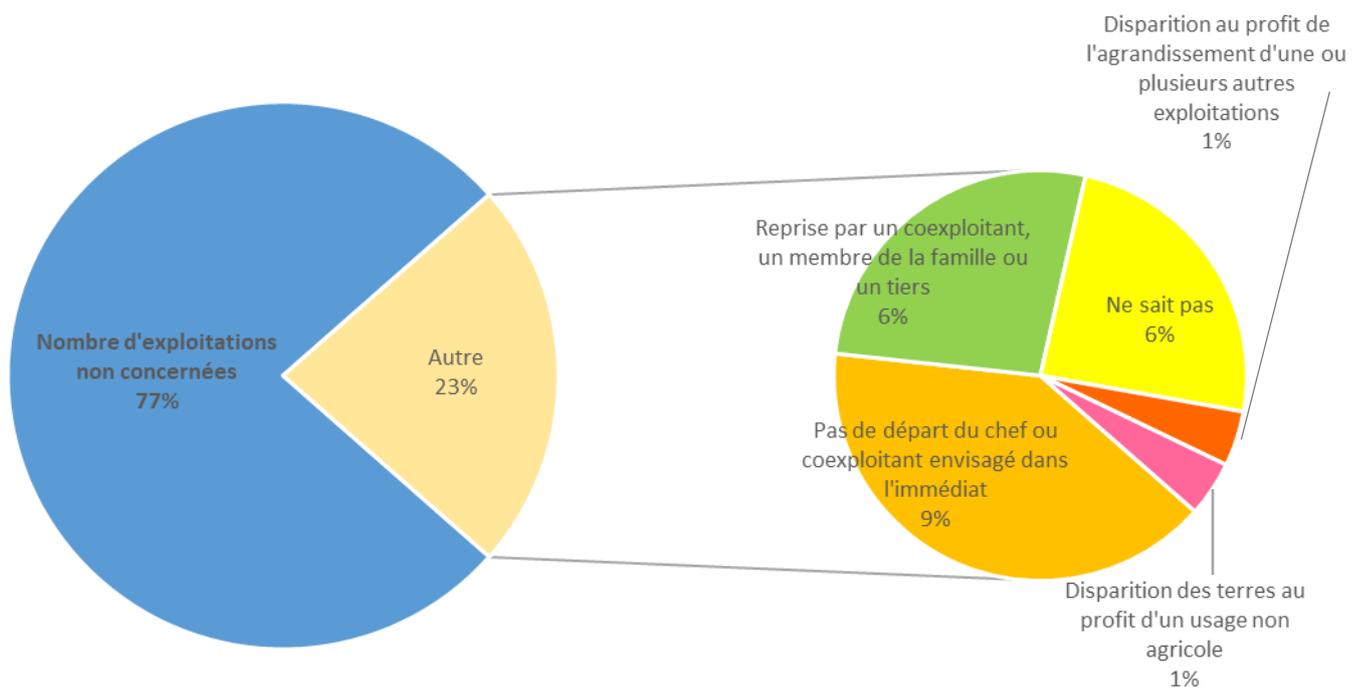


Figure 6 : Devenir des exploitations agricoles sur le SCOT de l'Odet (Source : Agreste – Recensement agricole 2020)

#### D. L'emploi agricole en diminution

Le secteur de l'agriculture recense, en 2020, 1,76 % d'emplois sur le périmètre du SCoT de l'Odet, contre 4,60 % d'emplois sur le département du Finistère. L'emploi agricole est caractérisé ici par toutes personnes cotisant à la MSA pour une activité agricole (salarié agricole ou exploitant, mais est également élargi aux professions telles que sylviculteurs, patrons pêcheurs etc...). Ce recensement est alors plus faible à l'échelle du SCoT qu'à celle du département. De plus, ce nombre d'emplois est en diminution depuis 2009, perdant 14 % d'effectifs en 11 ans.

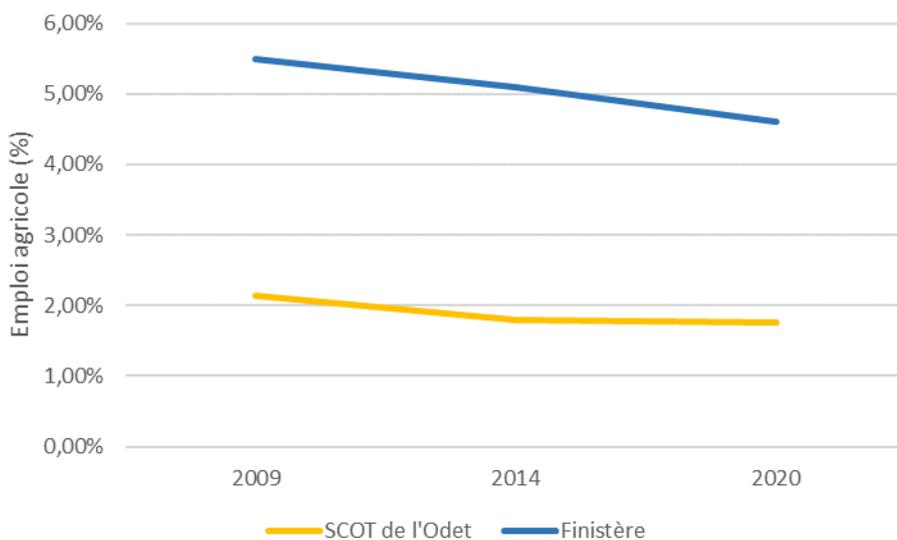


Figure 7 : Evolution de l'emploi agricole sur le territoire (Source : INSEE, RP2009, RP2014, RP2020, exploitants complémentaires, géographie au 01/01/2023)

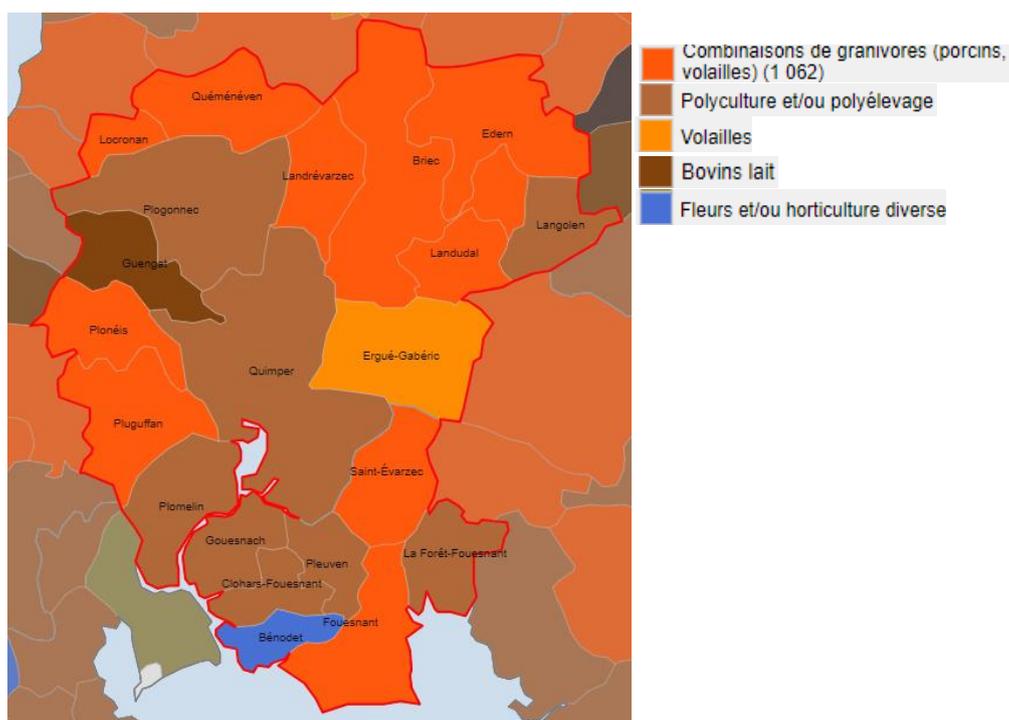
## 1.2.2 Des productions agricoles avec une dominance à l'élevage et aux grandes cultures

### A. Les orientations technico-économiques

A l'image du Finistère et de la Bretagne, le territoire du Scot de l'Odet est marqué par l'élevage. Selon le recensement agricole de 2020 (Agreste), 20 communes sur 21 sont spécialisées dans l'élevage (combinaisons de granivores, volailles, polyélevage et polyculture, bovins lait). Seule une commune se distingue par la production de fleurs et l'horticulture (Bénodet). Cette spécialisation, nommée orientation technico-économique des exploitations (OTEX) est déterminée par la production agricole qui génère au moins les deux tiers de la production brute standard de la commune<sup>9</sup>. Les exploitations se classent comme suit :

- 28 % des exploitations du territoire sont axées vers la production laitière,
- 11 % des exploitations du territoire sont axées vers la production de céréales et/ou oléoprotéagineux,
- 10 % des exploitations du territoire sont axées vers les vaches allaitantes,
- 9 % des exploitations du territoire sont axées vers les autres grandes cultures,
- 8 % des exploitations du territoire sont axées vers la polyculture et/ou le polyélevage.

En outre, la production brute standard (PBS) démontre des potentiels de production élevés sur le territoire pour les bovins laitiers représentant 29 % du PBS local, les volailles représentant 22 % du PBS local et les porcins représentant 17 % du PBS local. Les autres orientations technico-économiques ne dépassent pas 7 % du PBS local.



Carte 9: Cartographie des OTEX des communes du Scot de l'Odet - Recensement agricole 2020, Agreste

### B. Trois cheptels majoritaires : les bovins, les porcins et les volailles

Les cheptels du territoire sont principalement divisés entre **trois types d'élevages** : les bovins à 39 % du cheptel total en termes d'UGB, les porcins à 35 % et les volailles à 25 %. Les animaux « Autres » comprennent les équins en majorité, puis les ovins, les caprins, les lapins et les ruches d'abeilles. L'évolution de la taille de ces cheptels sur le territoire sont relativement stables en 2010 et 2020, d'après les RA 2010 et 2020.

<sup>9</sup> Agreste, recensement agricole 2020  
Diagnostic agricole | Aout 2024

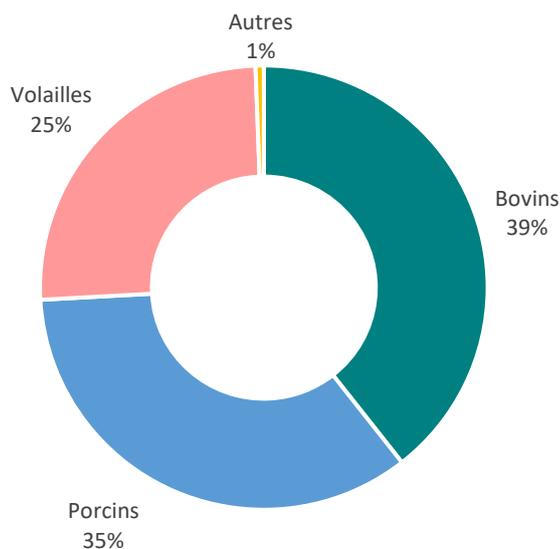


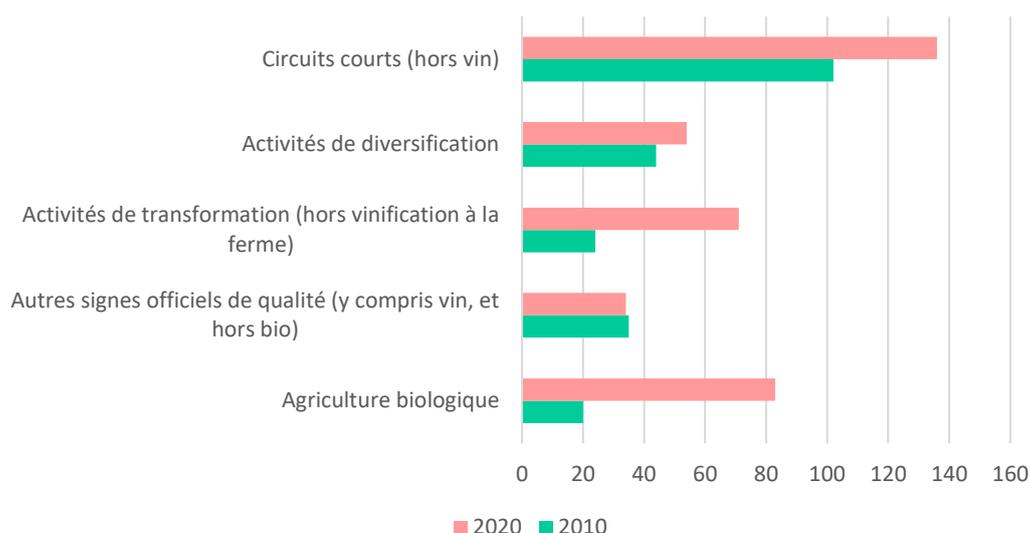
Figure 8 : Répartition des cheptels en 2020 à l'échelle du SCOT de l'Odet (Source : Agreste – Recensement agricole 2020)

Les élevages, et notamment les élevages bovins, nécessitent un parcellaire rapproché pour permettre aux animaux un accès direct au parcours. Par ailleurs, la proximité avec les pâtures limite le transport des animaux. Ainsi un parcellaire peu morcelé et rapproché assure à l'exploitant une plus-value non négligeable sur la gestion de son exploitation.

### 1.2.3 La diversification économique en expansion ces dernières années.

#### A. La croissance des démarches de valorisation

Les démarches de valorisation permettent aux exploitations agricoles engagées d'apporter un revenu, en échange de certaines pratiques. La plupart des démarches recensées lors des RA 2010 et 2020 présentent une **augmentation importante des engagements**. L'**agriculture biologique** par exemple a perçu une hausse de 315 % des exploitations engagées en 10 ans sur le territoire, atteignant 83 exploitations engagées en 2020. Les **activités de transformation**, comprenant la transformation de lait, de viande, de fruits et/ou légumes, augmentent également fortement avec une hausse de près de 200 % en 10 ans. Les **activités de diversification** (tourisme, énergies renouvelables, etc...) et de circuits courts, dont la vente directe, augmentent respectivement de 23% et 33%. En revanche, les autres **signes de qualité** varient davantage avec une stagnation pour l'AOP (Appellation d'Origine Protégée), une augmentation pour l'IGP (Indication Géographique Protégée) et une réduction pour le Label Rouge.



B. Figure 9 : Nombre d'exploitations engagées dans une démarche de valorisation (Source : Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020) Les énergies renouvelables, une nouvelle source de diversification de revenu

Face aux enjeux environnementaux et énergétiques actuels, les énergies renouvelables (cf. partie XXX) sont une réelle opportunité pour les agriculteurs dans l'objectif de fournir une nouvelle source de diversification de revenus<sup>10</sup> susceptible de conforter l'équilibre de leurs exploitations agricoles. Ainsi de nombreux agriculteurs contribuent sous différentes formes, notamment via la méthanisation, l'éolien, et le photovoltaïque :

- L'autoconsommation de chaleur et d'électricité
- La production et la vente de biomasse
- La vente d'électricité ou gaz
- La mise à disposition de surfaces.

<sup>10</sup> Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la Transition énergétique, 2018  
Diagnostic agricole | Aout 2024

## 1.3 Synthèse des enjeux

### 1.3.1 Résumé des enjeux AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces)

#### Synthèse des enjeux

	Atouts	Faiblesses
Constats	<p>Le prix du foncier est l'un des plus bas du département, démontrant une faible pression foncière (cf. 1.1.3).</p> <p>Le Finistère est le 1<sup>er</sup> département maritime de France et est un secteur de développement pour l'aquaculture et les biotechnologies marines.</p> <p>La communauté de communes de Quimper Bretagne Occidentale est un secteur riche en emploi au niveau de la filière agro-alimentaire.</p>	<p>La population agricole a vieilli entre 2010 et 2020, avec une tranche d'âge supérieure à 60 ans plus importante en termes d'effectifs qu'il y a 10 ans, soit 23 % des chefs d'exploitations des deux communautés de communes ont plus de 60 ans.</p> <p>Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 84 % depuis 1970, soit environ 3 500 exploitations en 1970 contre 519 en 2020.</p> <p>Le secteur de l'emploi agricole est faible sur le périmètre du SCoT par rapport au département, et est en diminution depuis 2009.</p>
Prospective	Opportunités	Menaces
	<p>Les orientations technico-économiques du territoire sont principalement orientées vers l'élevage de bovins, notamment laitiers, en vue du développement des circuits courts.</p> <p>Le Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes (2022-2027) de la baie de la Forêt présente une problématique nitrates sur le secteur, bien que les résultats soient positifs depuis 2019. Cet outil est alors une opportunité pour les agriculteurs de faire évoluer leurs systèmes vis-à-vis des enjeux environnementaux.</p> <p>Les démarches de valorisation de la production des agriculteurs se multiplient sur le territoire, notamment l'agriculture biologique, les activités de transformation et de diversification.</p> <p>Les énergies renouvelables telles que la méthanisation, l'éolien et le photovoltaïque, sont une source de diversification de revenus pour les agriculteurs.</p> <p>Afin de répondre aux différents enjeux, un pool de foncier, actuellement en friches agricoles, peut être utilisé.</p>	<p>La prise en compte des enjeux environnementaux actuels est essentielle afin de préserver l'environnement et limiter les changements climatiques.</p> <p>Un changement important dans l'organisation des exploitations agricoles est susceptible d'arriver pour certaines exploitations agricoles en vue d'une possible retraite (pour près de 23 % de ces exploitations entre 2020 et 2023). Le foncier concerné a donc un devenir incertain.</p> <p>Le changement d'usage des sols agricoles et leur artificialisation sont des menaces sur un territoire attractif pour ses emplois et sa proximité avec le littoral.</p>

## 1.3.2 Perspectives d'évolution et besoins

### A. Rendre attractif le milieu agricole

Face aux nombreux départs à la retraite des chefs d'exploitation, aux coûts de la reprise des exploitations agricoles ainsi qu'à la pénibilité du métier, la transmission des exploitations est de plus en plus difficile et le nombre d'emplois agricoles diminue. De plus, les exploitations agricoles s'agrandissent en termes de taille d'exploitation et de surfaces agricoles utiles. Afin de maintenir l'identité de ce territoire agricole et répondre aux besoins ci-dessous (relocalisation du système alimentaire répondant aux enjeux environnementaux), l'attractivité de ce métier doit être développée.

### B. Evolution du système alimentaire

Les démarches de valorisation se multiplient localement via l'agriculture biologique, et les activités de transformation et de diversification, répondant alors aux enjeux économiques et environnementaux. Il paraît important de soutenir les filières locales, afin de créer de la valeur ajoutée et relocaliser l'alimentation, notamment via le circuit court.

### C. Végétalisation de l'assiette

Les exploitations agricoles du territoire sont principalement orientées vers l'élevage de bovins, notamment laitiers. Cependant une réduction du nombre d'élevages permettrait de :

- Diversifier les filières locales, intégrant alors du maraîchage, de l'arboriculture ou autres.
- Réduire la pression « nitrates » des systèmes d'élevages sur l'environnement
- Végétaliser l'assiette des consommateurs dans un objectif d'amélioration de la santé publique (réduction de la consommation de viande au regard des données de santé publique et des enjeux climatiques)

### D. Développer l'économie locale

Une nouvelle source de revenu pour les agriculteurs consiste à produire de l'énergie via les installations d'énergies renouvelables : la méthanisation (via les effluents d'élevage et les cultures intermédiaires à valorisation énergétique, ou CIVE), l'éolien et le photovoltaïque (cf. Etat initial de l'environnement, chapitre Energie). Cette énergie est produite, puis autoconsommée ou vendue permettant ainsi d'alimenter l'économie locale. Cette diversification répond aux enjeux économiques (multifonctionnalité de l'agriculture) mais aussi environnementaux avec la production d'énergie renouvelable. Il est néanmoins nécessaire de veiller à l'équilibre de ces différentes productions.